

Questionnaire sur la lutte contre la pollution sonore adressé aux candidats à la Mairie de Paris

Enjeux

- Considérez-vous la lutte contre la pollution sonore environnementale comme un enjeu majeur de santé publique ? Considérez-vous la protection de la qualité du sommeil, la nuit, comme devant être une priorité d'action ?

Après la pollution de l'air, la pollution sonore est la 2e cause de morbidité environnementale en Europe d'après l'OMS, et une cause majeure de nuisances à Paris : je veux réduire de moitié les nuisances sonores d'ici 2032, grâce à une politique cohérente mêlant prévention, régulation et innovation. Je garantirai le droit au sommeil des Parisiens, en contrôlant l'ensemble des nuisances sonores : récréatives, automobiles et liées aux travaux.

- Considérez-vous la pollution sonore dite récréative comme une source de pollution sonore spécifique et préoccupante devant mobiliser des moyens spécifiques de régulation ?

Les activités des bars et restaurants devient le bruit d'activités dont on se plaint le plus à Paris (33% des Parisiens, +7% depuis 2016). Il faut recréer les conditions d'une cohabitation entre ces activités et les Parisiens, comme cela fut longtemps le cas.

Cela passera par de nouvelles compétences accordées aux maires d'arrondissement pour mieux encadrer les établissements festifs et les débits de boisson, au plus proche du terrain. Dans une logique de dialogue et de "guichet unique", un médiateur par quartier sera désigné comme interlocuteur des associations d'hôteliers et de restaurateurs, pour des réponses plus rapides et efficaces. Si cette médiation ne suffit pas, je serai particulièrement stricte en matière de consignes données à la Police municipale pour sanctionner les établissements à l'origine du tapage nocturne. En complément d'amendes pour tapage nocturne que je souhaite voir majorer, les terrasses seront soumises à un permis à points, retirés dès les premières infractions constatées. Dès lors qu'un établissement aura perdu tous ses points, il se verra suspendre ou retirer son autorisation de terrasse.

Mesure des niveaux sonores et régulation

- Vous engagez-vous à mettre en place des balises Bruitparif dans les rues ou quartiers signalés par les riverains comme trop bruyants pour objectiver la réalité des niveaux sonores ?

Je déplorerai des radars « méduses » pour verbaliser les véhicules dépassant les seuils de bruit autorisés ainsi que dans les quartiers les plus concernés par les nuisances liées à la fête.

- Vous engagez-vous à mettre en place, dans tous les arrondissements de Paris, un comité de régulation de la tranquillité publique associant les associations de riverains concernées et s'appuyant sur les rapports de Bruitparif quand ces mesures existent ?

Un Comité de régulation de la tranquillité publique associant les associations de riverains concernées pourrait être constitué. Il se réunirait sur une base régulière mais aussi ponctuellement à la demande des associations ou en marge d'événements plus importants, à l'image de la Fête de la musique.

- Vous engagez-vous à prendre en compte les niveaux sonores recommandés par l'OMS comme niveaux cibles à atteindre, comme le recommandent le récent rapport du Senat et celui du Haut-Commissariat au Plan et à la Stratégie ?

L'OMS classe la pollution sonore deuxième cause de morbidité environnementale en Europe, après la pollution de l'air. Nous prendrons donc en compte l'ensemble des recommandations des institutions nationales comme internationales.

- Vous engagez-vous à répertorier les zones où les niveaux sonores nocturnes sont équivalents ou dépassent ceux retenus pour définir un « point noir de bruit » pour mettre en place des modes spécifiques de régulation sur le modèle des « ZARE » de Barcelone ?

Grâce à l'installation des méduses il sera possible d'objectiver la réalité des quartiers. Le modèle barcelonais de carte interactive du son pourrait être dupliqué à Paris. Cela permettra de mieux orienter l'action de la Police municipale sur le terrain ainsi que celle du Maire d'arrondissement.

- Vous engagez-vous à revoir le règlement des terrasses et les horaires d'ouverture pour prendre en compte le respect du sommeil des riverains ?

Il est souhaitable de revoir régulièrement le RET, à la lumière de ses résultats. Cela sera le cas. En effet, force est de constater que l'augmentation du nombre de terrasses a généré une confiscation de l'espace public au détriment des Parisiens : réduction des places de stationnement, trottoirs encombrés, piétons et PMR entravés. Cela a également des implications directes sur le bruit et la qualité du sommeil des riverains. Dans ce cadre, nous adapterons les horaires d'ouverture au regard des analyses et du bilan qui seront faits.

- Vous engagez-vous à revoir l'application Dans Ma Rue pour permettre le recueil de toutes les formes de pollution sonore ?

L'application Dans Ma Rue est aujourd'hui un outil plébiscité par les usagers mais pas suffisamment fonctionnel : le délai d'intervention des agents est bien trop important. Dans un premier temps, il s'agira de garantir que la plateforme fonctionne et réponde aux signalements des habitants. Dans un second temps, la possibilité de l'ouvrir aux plaintes de pollution sonore se posera. Néanmoins, il est primordial que la Police municipale puisse toujours traiter ses demandes en direct afin d'agir immédiatement, l'évolution de *Dans ma rue* permettant en retour de mieux repérer les nuisances récurrentes.

- Vous engagez-vous à initier la mise en place d'un guichet unique entre police municipale et police nationale, pour faciliter le dépôt de plaintes et permettre un relevé précis accessible à tous, comme c'est le cas dans plusieurs villes en France ?

Afin d'améliorer l'efficacité de la coopération entre Police municipale et Police nationale en matière de tapage nocturne, il convient en premier lieu de déployer plus d'agents sur le terrain, en particulier les brigades de nuit dont la lutte contre les nuisances sonores constituera l'une des missions fondamentales.

C'est le sens de mon engagement de porter à 5000 agents le nombre de Policiers municipaux. Dès lors la coopération Police municipale – Police nationale sera beaucoup plus efficace et nous pourrons mettre en œuvre le guichet unique et les méthodes efficaces.

- Comptez-vous revoir en profondeur la gouvernance et le fonctionnement du Conseil de la nuit pour trouver le juste équilibre entre enjeux environnementaux et vie nocturne ?

En matière de lutte contre les nuisances sonores, les riverains sont aujourd'hui négligés par la municipalité : ils sont exclus des commissions de régulation des débits de boissons et le Conseil de la Nuit n'est pas consulté lors des extensions de terrasses. Je les intégrerai.

- Comptez-vous ré-organiser le Bureau d'Action contre les Nuisances Professionnelles (BANP) de la Ville de Paris pour permettre une réponse plus rapide et totalement transparente aux plaignants ?

Le Bureau d'Action contre les Nuisances Professionnelles (BANP), la Police municipale et les Maires d'arrondissement doivent être associés. La réponse de premier rang immédiate doit être apportée par la Mairie d'arrondissement et la Police municipale. Le BANP doit quant à lui assurer le suivi administratif des problèmes de long terme ou qui ne peuvent être immédiatement résolus par les canaux précédemment évoqués.

Sanctions

- Vous engagez-vous à conditionner le renouvellement des autorisations de terrasse au nombre de plaintes reçues ? Vous engagez-vous à mettre en place un système de sanctions transparentes et progressives type permis point de Genève ? Vous engagez-vous à augmenter les montants des amendes ?

Je donnerai aux maires d'arrondissement de nouvelles compétences pour mieux encadrer les établissements festifs et les débits de boisson, au plus proche du terrain. En complément d'amendes pour tapage nocturne que je souhaite voir majorer, les terrasses seront soumises à un permis à points, retirés dès les premières infractions constatées. Dès lors qu'un établissement aura perdu tous ses points, il se verra suspendre ou retirer son autorisation

Planification

- Vous engagez-vous à systématiquement réaliser une Étude d'Impact des Nuisances Sonores avant chaque modification importante de l'espace public et rendre les résultats publics ? Vous engagez-vous à intégrer les nuisances sonores récréatives dans le PAES et PPBE et la Carte de bruit en vous appuyant sur les travaux de Bruitparif ?

Toute politique publique doit s'accompagner d'une évaluation préalable à son implantation. Cela fait partie intégrante de ma méthode. Je l'ai réaffirmé à de nombreuses reprises durant cette campagne

Ma méthode sera celle de l'obligation de réaliser une étude d'impact préalable à chaque grand projet d'aménagement urbain. Ces études régulières permettront d'objectiver les situations pour les riverains, parmi lesquelles leur environnement sonore.

Par ailleurs, je limiterai les nuisances liées aux travaux grâce à un encadrement strict des horaires de travaux, interdits les soirs et week-ends (hors urgences de sécurité publique), et une charte des chantiers à faible nuisance qui sera enfin appliquée. Le PAES, le PPBE et la Carte de bruit évoquent les enjeux de pollution sonore : tous pourraient y figurer sans exception, aussi bien les nuisances sonores récréatives, que celles liées à la circulation automobile ou aux chantiers.

Prospective

- Vous engagez-vous à mettre en place un baromètre biannuel évaluant le bien-être des Parisiens, intégrant la mesure de leur qualité de vie et de sommeil, par une méthode objective définie avec l'ARS ?

Je travaillerai étroitement avec l'ARS sur tous les sujets de santé. La qualité de vie et de sommeil des Parisiens n'y font pas exception et pourraient faire l'objet d'études biannuelles qui orienteront les politiques publiques en la matière.

Vos trois mesures prioritaires, avec les critères d'évaluation

La pollution sonore s'impose comme un nouvel enjeu de santé publique à Paris depuis quelques années. Si l'enjeu lié à la circulation automobile est bien identifié, les désagréments causés par l'activité récréative ont moins fait l'objet de régulation. J'y remédierai. Aussi, ma méthode sera celle de la concertation et de l'étude d'impact avec une prise en compte à chaque fois des impacts sur le sommeil et la qualité de vie des riverains. Je rétablirai un dialogue équilibré entre la Mairie, les acteurs de la restauration et de la nuit, et les riverains, en n'hésitant pas à faire preuve de réactivité à l'encontre des récalcitrants. En matière de lutte contre la pollution sonore, mes trois mesures prioritaires sont les suivantes :

- ➔ Je donnerai aux maires d'arrondissement de nouvelles compétences pour mieux encadrer les établissements festifs et les débits de boisson, au plus proche du terrain. Dans une logique de "guichet unique", un médiateur par quartier sera désigné comme interlocuteur des associations d'hôteliers et de restaurateurs, pour des réponses non contentieuses plus rapides et efficaces. En complément d'amendes pour tapage nocturne que je ferai majorer, les terrasses seront soumises à un permis à points, retirés dès les premières infractions constatées.
- ➔ Je contrôlerai davantage les nuisances automobiles grâce à une voirie mieux entretenue qui apaisera la circulation, la pose de revêtements phoniques pour les artères les plus fréquentées, y compris le boulevard périphérique, et par le déploiement de radars « méduses » pour verbaliser les véhicules dépassant les seuils de bruit autorisés.
- ➔ Je limiterai les nuisances liées aux travaux grâce à un encadrement strict des horaires de travaux, interdits les soirs et week-ends (hors urgences de sécurité publique), et une charte des chantiers à faible nuisance qui sera enfin appliquée.